



[accueil](#) ▸ [bulletin officiel \[B.O.\]](#) ▸ [n°4 du 24 janvier 2008](#) - [sommaire](#) ▸ [MENE0800039A](#)

## Organisation générale

### RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

#### Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

NOR : MENE0800039A

RLR : 160-3

ARRÊTÉ DU 9-1-2008

MEN

DGESCO B2-3

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 9 janvier 2008, l'association "Office central de la coopération à l'école" qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans. Cet agrément est étendu à ses associations départementales.

[haut de page](#)

Ministère de l'éducation nationale et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche